

Extrait du rôle d'équipage de la Corvette de
S'ém la Chisbé.

Le jour lui le dix neuf du mois de Février,
mil huit cent cinquante neuf, à une heure de soir
le bâtiment étant en relâche depuis quatre jours
dans la baie du Sud (N^{lle} Calédonie) par Vingt
deux degrés quarante deux minutes latitude Sud
et cent soixante quatre degrés trente deux minutes
longitude Est, à trente six milles de Port de France
dans l'em demi Sud le bâtiment ne pourra
ni la distance communiquer avec Port de

France, ni avec aucune résidence d'agents français.

Nous Paul Augustin Marie Charpentier officier
d'administration de la Marine, embarqué sur la
corvette la Chisbé, commandée par M. Hucher
de l'Etat, remplissant à bord les fonctions d'Officier
de l'Etat civil, en vertu de l'article quatre
vingt six titre premier, titre deux, chapitre quatre
du Code civil, après attendu Vingt trois heures
et n'ayant plus l'espoir de communiquer avec
Port de France, avant l'expiration des délais
réglementaires.

En présence de Monsieur Pierre Marie
Farget, âgé de quarante ans Lieutenant
de Vaisseau de première classe, domicilié avant
son embarquement au Canton arrondissement
du dit Département du Morbihan, et de
Monsieur Antoine Eugène Félix Villard,
âgé de trente cinq ans Lieutenant de Vaisseau
de première classe, domicilié avant son embarquement
au Canton arrondissement du dit Département du
Morbihan, appelés comme témoins, déclarons
et attestons, après avoir constaté l'identité
du Cadavre, que John Oliver âgé de trente
trois ans, est Capitaine de Commerce anglais
actuellement pilote de la Station de la N^{lle}

100

Calédonie au Service de France, fils de feu William
marchand, domicilié à Torsay et de feu Charlotte
Jane Bonicelli à Torsay, né le premier mars
mil huit cent vingt trois à Torsay (Angleterre),
domicilié avant son embarquement à Port de
France (N^{de} Calédonie) marié à Jane Anne,
visant sur le rôle d'équipage sous le numéro
trois cent soixante un, est décédé à bord le
deux Sept février à une heure quatre minutes du
Soir. En foi de quoi, nous avons dressé à la
suite du rôle d'équipage du dit Bateau, le
présent acte de décès qui a été signé, après lecture
par nous, et par les témoins.

A bord le jour mois et an qui dessus.
Signé: P. Forgey, Delhay et P. Charpentier,
Pour expédition conforme à l'acte de décès
visant à la suite du rôle d'équipage du
dit Bateau (Johi cent quatre vingt deux) laquelle a
été délivrée par nous Paul Augustin Mau
Charpentier, Officier d'administration de la
Mairie remplissant à bord les fonctions
d'Officier de l'Etat Civil en vertu de
l'arrêté quatre vingt six, tenu pour
titre deux, Chapitre quatre du Code Civil
pour être remis à Monsieur le Commissaire
de l'inscription maritime à Port de France.

à Port de France le dix neuf du
mois de Février de l'an mil huit cent
Cinquante Neuf.
Signé: P. Charpentier.
L'inscrit: un acte de l'Etat Civil
à l'Etat de France
L'inscrit: un acte de l'Etat Civil